

Délibération n°CA-2020-63
Modalités de dépôt des listes de candidats à l'élection
à la Commission d'Appel d'Offres

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 14 octobre 2020
Présents : 15 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 4

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		M. R. JUIF
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
Mme Sabrina FLEUROT		X	
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		Mme S. FLEUROT
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		Mme M. LAB
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Corinne BONNARD		X
M. Alain BLINETTE		X
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		X
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		X
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		X
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET		X
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME	X	
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Française VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU , préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT , directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET , président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI , médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Mme Aurélie CONTRECIVILE , directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER , directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN , chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI , chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'amphithéâtre de l'ancien IUFM, 40-44 route de Saint-Loup à Vesoul.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Robert MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

A titre liminaire, il convient de rappeler que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L1411-5, L1414-2 et suivants, et D1411-3 et suivants, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) est instituée au sein du SDIS.

L'article L1411-5 II du CGCT précise que la CAO est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, à savoir le PCASDIS
- de **5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus** à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et ce **impérativement parmi les membres titulaires du CASDIS**.

Pour fins de précision, la CAO est l'organe compétent pour attribuer tous les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe, prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens.

Dans le cadre d'une procédure de concours et de marché de conception-réalisation, elle doit également rendre un avis motivé sur les candidatures et le classement des projets.

Enfin tout projet d'avenant entraînant une augmentation de plus de 5% sur un marché dont l'attribution relevait de la CAO, doit également être soumis à l'avis de la CAO (avis simple).

Compte tenu des volumes d'achat relativement faibles réalisés, le SDIS recourt rarement aux marchés à procédure formalisée. Aussi, la CAO est rarement sollicitée. Ainsi, depuis 2013, ses membres n'ont été consultés qu'à 8 reprises.

L'élection des membres de la CAO étant fixée au 30 novembre 2020, date du prochain CASDIS, il convient dès à présent de fixer les conditions de dépôt des listes conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du CGCT.

Dans la continuité des bonnes relations entretenues au sein du CASDIS, et avec leur assentiment, **il est proposé aux membres titulaires de se concerter** et de définir ensemble une liste de 5 membres titulaires et une liste de 5 membres suppléants, chacune intégrant pour une parfaite représentativité des membres de chaque courant politique.

A la suite de cette concertation, chacun des membres candidats est invité à compléter la fiche de candidature individuelle annexée au présent rapport, et par ailleurs remis sur table, puis à la retourner au secrétariat de direction du SDIS **par voie postale uniquement avant le 2 novembre 2020 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

A réception de l'ensemble des candidatures individuelles, le président du Conseil d'administration arrêtera sur procès-verbal la liste de consensus. Le matériel de vote sera ensuite adressé aux seuls membres titulaires du CASDIS avec les rapports du 30 novembre 2020.

Chacun voudra bien se présenter le 30 novembre prochain avec son enveloppe de vote cachetée, à charge pour le membre titulaire le cas échéant empêché de la confier à son suppléant. L'élection aura alors lieu.

Il est demandé aux membres du CASDIS de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Décision

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les modalités de dépôt des listes de candidats à l'élection à la Commission d'Appel d'Offres suivantes :

Les représentants titulaires du CASDIS se sont concertés ce lundi 26 octobre pour définir une liste de 5 membres titulaires et une liste de 5 membres suppléants, chacune intégrant pour une parfaite représentativité des membres de chaque courant politique.

A la suite de cette concertation, chacun des membres candidats est invité à compléter une fiche de candidature individuelle annexée à la présente délibération puis à la retourner au secrétariat de direction du SDIS **avant le 2 novembre 2020 minuit.**

A réception de l'ensemble des candidatures individuelles, le président du Conseil d'administration arrêtera, sur procès-verbal, la liste de consensus. Le matériel de vote sera ensuite adressé aux seuls membres titulaires du CASDIS avec les rapports du 30 novembre 2020.

Il sera procédé au vote et à l'élection des membres de la CAO lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration fixée le 30 novembre 2020.

Chacun voudra bien alors se présenter avec son enveloppe de vote cachetée, à charge pour le membre titulaire le cas échéant empêché de la confier à son suppléant. L'élection aura alors lieu.

Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20201026-CA-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2020

Affichage : 06/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

déclare, en ma qualité de membre titulaire de l'assemblée délibérante du conseil d'Administration du SDIS,

me porter candidat(e) à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres du SDIS 70 en qualité de :

titulaire

suppléant

Fait àle / / 2020

Signature :